



Procès-verbal
Le mercredi 24 avril 2002 - n° 91

14 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 09.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme la Présidente communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 210 Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Frères du Sacré-Coeur

Le rapport précise que le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin 2002.

(Dépôt n° 1085-20020424)

M. Paré (Lotbinière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Frères du Sacré-Cœur.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 210 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que la ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

24 avril 2002

Dépôts de documents

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, dépose :

L'entente entre la ministre d'État à la Culture et aux Communications et la Motion Picture Association, concernant la distribution de matériel vidéo pour usage domestique.

(Dépôt n° 1086-20020424)

M. Facal, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, dépose :

Le document intitulé « La gestion intégrée des ressources dans l'administration publique : la solution GIRES ».

(Dépôt n° 1087-20020424)

Mme la Présidente dépose :

Le diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 24 avril 2002.

(Dépôt n° 1088-20020424)

Dépôt de pétitions

M. St-André (L'Assomption) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 50 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la thérapie par chélation.

(Dépôt n° 1089-20020424)

24 avril 2002

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Mme la Présidente informe l'Assemblée qu'elle a reçu du député de Trois-Rivières, dans les délais requis, une demande d'intervention sur un fait personnel concernant des propos qu'aurait tenus à son endroit la députée de Beauce-Sud lors de la période de questions et réponses orales du mardi 23 avril 2002.

Mme la Présidente prend cette affaire en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la Présidente, M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la Présidente, M. Fournier (Châteauguay) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la Présidente, M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la Présidente, M. Gendron, ministre des Ressources naturelles, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la Présidente, M. Boisclair, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement aux avis touchant les travaux des commissions.

24 avril 2002

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires dévolus à l'Agriculture et à l'Alimentation et de débiter l'étude des crédits budgétaires dévolus aux Pêcheries ;
- la Commission des finances publiques, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires des activités reliées à la Société des alcools du Québec ;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Éducation ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de débiter et de compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère des Régions ;
- la Commission de la culture, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires dévolus à l'Office de la protection du consommateur ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Faune et des Parcs.

Motions sans préavis

Mme Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de l'action bénévole et rende hommage à toutes les Québécoises et à tous les Québécois qui, à travers des activités nombreuses et variées, s'impliquent bénévolement dans leurs communautés, contribuant ainsi à édifier un Québec solidaire où il fait bon vivre.

24 avril 2002

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Caron (Terrebonne) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importante contribution des secrétaires professionnelles à la bonne marche des organisations du Québec, tant publiques que privées, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Semaine internationale des secrétaires professionnelles.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boulerice, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, et M. Bordeleau (Acadie) proposent :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 87^e anniversaire de commémoration du génocide arménien en témoignant sa sympathie à nos concitoyennes et concitoyens d'origine arménienne et rappelle à toutes les Québécoises et à tous les Québécois le caractère inacceptable de l'intolérance et du racisme.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

24 avril 2002

À 15 h 43, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 avril 2002, à 14 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL